

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 2 juillet 2019, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Owen Falquero.

Neuf (9) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2019-07-195

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-07-196

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

ADOPTÉ

1.4 Procès-verbal de correction – Dépôt

- Résolution 2019-04-97

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Lettre du Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants du 5 juin 2019 concernant la reconnaissance de Ville de Lac-Brome comme « Municipalité amie des aînés ».

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Opération d'un AirBnB sur la rue Montagne et troubles de voisinage. Dépôt par S. Lawson au greffier d'une Mise-en-Demeure qu'il a reçue du propriétaire de l'immeuble abritant le AirBnB;
- Nettoyage des fossés dans le secteur Pointe-Fisher;
- Félicitations à la Ville pour les feux d'artifices lors de la Fête du Canada.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2019-07-197 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : 537 876,24 \$;
- Chèques émis : 1 347 574,66 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2019-07-198

4.1.2.1 Décomptes progressifs

- **Contrat AO 2018-18 (Camion incendie) – Décompte progressif**

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif du camion porteur de **Aréo-Feu Ltée** au montant de **367 920,00 \$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif du parc échelle de **Aréo-Feu Ltée** au montant de **279 389,25 \$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

- **Contrat AO 2019-01 (Passerelles l'Anse Trestle) – Décompte progressif #1**

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 au montant de **95 190,67 \$**, taxes incluses, à la firme **Construction BSL Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte progressif #7**

ATTENDU le certificat de paiement du 15 juin 2019 de la firme d'architecte ADSP pour le paiement du décompte progressif #7 d'Athena Construction au montant de 289 597,10 \$, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville);

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #7 au montant de **289 597,10 \$**, taxes incluses, à la firme **Athena Construction**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-07-199 4.1.2.2 Factures diverses

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **2 971,00 \$**, taxes incluses à titre de paiement par la Ville à **FNX Innov. Inc.** dans le cadre de la réalisation du contrat AO 2018-16 (chemins Mill et Fairmount).

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2019-07-200 4.1.3.1 Entente intermunicipale – Plan d’entraide sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile;

ATTENDU QUE l'objet de la présente entente est de permettre à chaque municipalité participante d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres, à ou de toute municipalité participante, aux conditions prévues à ladite entente;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'Entente prévue à cet effet et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Ron Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, « *l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile* » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-07-201 4.1.3.2 Entente intermunicipale Loisirs – Ville de Cowansville

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale avec la ville de Cowansville en matière de loisirs vient à terme le 31 août 2019;

ATTENDU QUE les parties désirent la reconduire dans son intégralité jusqu'au 31 août 2023 avec une augmentation annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) selon l'IPC du mois de septembre de chaque année de la durée de l'entente reconduite;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des conditions de la reconduction et s'en déclarent satisfaits

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ou document nécessaire pour donner plein effet à ladite entente.

ADOPTÉ

2019-07-202 4.1.3.3 Bail – Cantine à la plage Douglass

ATTENDU l'appel de candidatures pour la gestion de la cantine dans le local prévu à cet effet à la plage Douglass;

ATTENDU QU' une seule candidature a été reçue, soit celle de madame Marlène Martel;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire de conclure un bail locatif pour la saison 2019 avec madame Martel;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du bail prévu à cet effet et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, le bail ou tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-07-203 4.1.3.4 Octroi de contrat : Mobiliers de bureau – Achat

ATTENDU la rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU les mobiliers de bureau disparates et, pour certains, désuets;

ATTENDU la demande de prix à trois fournisseurs, dont voici le détail:

Soumissionnaires	Prix, avant taxes
BN Maltais	56 512,00 \$
Trium	66 997,00 \$
Focus	66 500,00 \$

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde le contrat de fournitures du mobilier de bureau de l'hôtel de ville à **Focus** pour la somme de **66 500,00 \$**, avant taxes;

QUE la décision de ne pas accorder le contrat au plus bas soumissionnaire est justifiée par certaines irrégularités dans la soumission de BN Maltais ainsi que par une qualité inférieure des produits proposés;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de roulement de Ville de Lac-Brome et remboursé sur une période de dix (10) ans, à compter de l'année 2020.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaine

2019-07-204 4.1.4.1 Coordonnatrice aux communications et promotion au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire (LTCVC) – Embauche

ATTENDU la vacance du poste « adjointe administrative » au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

ATTENDU QU' il y a lieu de restructurer les tâches associées à ce poste et de créer un nouveau poste en conséquence;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE soit embauchée madame Chantal Normandin à titre de « coordonnatrice aux communications et promotion » au service Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire sous l'autorité immédiate de la directrice des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et aux conditions et modalités convenues avec le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employée;

QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de madame Normandin dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

2019-07-205 4.1.4.2 Adjointe administrative au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire (LTCVC) – Embauche

ATTENDU la vacance du poste « adjointe administrative » au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

ATTENDU QU' il y a lieu de restructurer les tâches associées à ce poste et d'en modifier les heures de travail de 37,5 heures/semaine à 22,5 heures/semaine;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE soit embauchée madame Julie Laurin, à titre d'adjointe administrative au service Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire sous l'autorité immédiate de la directrice des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et aux conditions et modalités

convenues avec le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employée;

QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de madame Laurin dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

2019-07-206 4.1.4.3 Inspecteur municipal au service de la Gestion du territoire et de l'environnement – Embauche

ATTENDU les recommandations du directeur général concernant l'utilité de créer un nouveau poste d'inspecteur municipal avec contrat à durée déterminée de trois (3) ans;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des recommandations du directeur général ainsi que des conditions et modalités de l'embauche de monsieur Christophe Savoie en date du 17 juin 2019 pour occuper ce poste et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE soit ratifiée l'embauche de monsieur Christophe Savoie, à titre d'inspecteur municipal sous l'autorité immédiate de la directrice de la Gestion du territoire et de l'Environnement;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et aux conditions et modalités convenues avec le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;

QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de Monsieur Savoie dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

2019-07-207 4.1.4.4 Journalier – Parcs et Infrastructures – Embauche

ATTENDU la vacance d'un poste à la fonction de journalier – Parcs et Infrastructures du service des Travaux publics et Services techniques;

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE soit embauché Monsieur Corey Massey-Ford, à titre de journalier - Parcs et Infrastructures au service des Travaux publics et Services techniques;
- QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;
- QUE les conditions de son emploi soient conformes à la convention collective de travail du syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;
- QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de monsieur Massey-Ford dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;
- QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2019-07-208 4.1.5.1 Règlements d'emprunts divers – Refinancement et financement

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 862 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2019

Refinancements :

- Règl. No. 547-2 – Bâtiment garage municipal
- Règl. No. 589-1 – Pont Lakeside - Infrastructures municipales
- Règl. No. 590-1 – Pont Lakeside - Intégration architecturale
- Règl. No. 606 – Pelle mécanique

Nouveaux financements :

- Règl. 2018-03 – Acquisition d'un véhicule d'urgence
- Règl. 2107-05 – Rénovation de l'hôtel de Ville
- Règl. 613-3 – Reconstruction diverses routes
- Règl. 2018-07/1 – Réfection de la conduite d'aqueduc, chemin Knowlton – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 862 000 \$ qui sera réalisée le 16 juillet 2019, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
589	197 600 \$
590	249 000 \$
606	106 100 \$
547	32 510 \$
2018-03	850 000 \$
2017-05 (TECQ)	100 900 \$
2017-05	854 440 \$
613 (RIRL)	228 909 \$
613	76 391 \$
2018-07 (TECQ)	166 150 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 589, 590, 547, 2018-03, 2017-05, 613 et 2018-07, Ville de Lac-Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome avait, le 15 juillet 2019, un emprunt au montant de 627 700 \$, sur un emprunt original de 1 068 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 589, 590, 606 et 547;

ATTENDU QU' en date du 15 juillet 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 juillet 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 589, 590, 606 et 547;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 juillet 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des

détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de « Service de dépôt et de compensation CDS inc. » (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE KNOWLTON
308 CHEMIN KNOWLTON
KNOWLTON, QC J0E 1V0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. Ville de Lac-Brome, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 589, 590, 547, 2018-03, 2017-05, 613 et 2018-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 juillet 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 589, 590, 606 et 547, soit prolongé de un (1) jour.

ADOPTÉ

2019-07-209 4.1.5.2 Règlements d'emprunt divers - Adjudication et émission de billets

Refinancements :

- Règl. No. 547-2 – Bâtiment garage municipal
- Règl. No. 589-1 – Pont Lakeside Infrastructures municipales
- Règl. No. 590-1 – Pont Lakeside Intégration aArchitecturale
- Règl. No. 606 – Pelle mécanique

Nouveaux financements :

- Règl. 2018-03 – Acquisition véhicule d'urgence
- Règl. 2107-05 – Rénovation de l'hôtel de Ville
- Règl. 613-3 – Reconstruction diverses routes
- Règl. 2018-07/1 – Réfection de la conduite d'aqueduc chemin Knowlton –
Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	2 juillet 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juillet 2019
Montant :	2 862 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 589, 590, 606, 547, 2018-03, 2017-05, 613 et 2018-07, Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 juillet 2019, au montant de 2 862 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article:

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

146 000 \$	2,00000 %	2020
150 000 \$	2,00000 %	2021
154 000 \$	2,00000 %	2022
158 000 \$	2,05000 %	2023
2 254 000 \$	2,10000 %	2024

Prix : 98,80500

Coût réel : 2,37415 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

146 000 \$	1,90000 %	2020
150 000 \$	1,90000 %	2021
154 000 \$	1,95000 %	2022
158 000 \$	2,00000 %	2023
2 254 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,55400

Coût réel : 2,38205 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est

Proposé Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 862 000 \$ de Ville de Lac-Brome soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2019-07-210 4.2.1 Règlement 2019-09 (Emprunt de secteur) – Adoption

ATTENDU le désir du Conseil d'effectuer l'installation d'une station de traitement des eaux usées pour le réseau d'égout isolé de West-Brome;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 3 juin 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2019-09 concernant un emprunt de secteur*.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

La conseillère Lucy Gagnon félicite monsieur Marc Pelletier, qui a initié la programme « Adopte une rue ».

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme.

Exceptionnellement, il n'y a aucun dépôt pour le Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2019-07-211 5.3.1 58, rue Saint-Paul - Lot 4 266 346, Zone URA-23-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une remise;

ATTENDU la résolution 19-048 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une remise au 58, rue Saint-Paul - Lot 4 266 346, zone URA-23-K15.

ADOPTÉ

2019-07-212 5.3.2 24, rue Stockwell - Lot 4 266 561, Zone URA-18-K16

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une remise;

ATTENDU la résolution 19-049 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une remise au 24, rue Stockwell - Lot 4 266 561, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2019-07-213 5.3.3 293 à 299, chemin de Knowlton - Lot 4 471 090, Zone UCV-6-L15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement d'une fenêtre existante par une porte;

ATTENDU la résolution 19-050 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement d'une fenêtre existante par une porte au 293 à 299, chemin de Knowlton - Lot 4 471 090, zone UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2019-07-214 5.3.4 514, chemin de Knowlton - Lot 4 267 428, Zone UC-4-L13

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'agrandissement en hauteur ainsi que de modification au revêtement extérieur, de remplacement de fenêtres, et d'ajout d'un balcon à l'arrière;

ATTENDU la résolution 19-051 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'agrandissement en hauteur ainsi que de modification au revêtement extérieur, de remplacement de fenêtres, et d'ajout d'un balcon à l'arrière au 514, chemin de Knowlton - Lot 4 267 428, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2019-07-215 5.3.5 52, chemin Foster - Lot 4 265 369, Zone UMV-2-D16

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'un garage;

ATTENDU la résolution 19-052 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'un garage au 52, chemin Foster - Lot 4 265 369, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

2019-07-216 5.3.6 1112, chemin Knowlton - Lot 3 940 125, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement de la galerie existante, de modification partielle du revêtement extérieur et de remplacement d'une fenêtre existante par une porte;

ATTENDU la résolution 19-053 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de la galerie existante, de modification partielle du revêtement extérieur et de remplacement d'une fenêtre existante au 1112, chemin Knowlton - Lot 3 940 125, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-07-217 5.4.1 4, rue des Alizés - Lot 3 938 528, Zone ID-26-I13

ATTENDU un projet d'agrandissement de la résidence jusqu'à une distance 1,5 m de la ligne arrière et empiétant dans la marge arrière;

ATTENDU QUE l'annexe VII « Grille des normes d'implantation par zone » du *Règlement de zonage no 596* fixe la marge latérale minimale à 5 mètres dans la zone ID-26-I13;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-044 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

David Taveroff demande un vote

Et résolu par une majorité des voix exprimées (6 pour, 1 contre, le maire ayant voté)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement de la résidence jusqu'à une distance 1,5 m de la ligne arrière et empiétant dans la marge arrière au 4, rue des Alizés - Lot 3 938 528, zone ID-26-I13, considérant qu'aucun préjudice n'est causé au voisin immédiat.

ADOPTÉ

2019-07-218 5.4.2 625, chemin Lakeside - Lot 4 265 214, Zone RBE-2-E16

ATTENDU le projet visant l'installation d'une bonbonne de propane en cour avant;

ATTENDU QUE l'article 30 du *Règlement de zonage no 596* interdit les bonbonnes et réservoir dans la cour avant d'un terrain;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-045 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une bonbonne de propane en cour avant au 625, chemin Lakeside - Lot 4 265 214, zone RBE-2-E16.

ADOPTÉ

2019-07-219 5.4.3 667, chemin Bondville - Lot 4 264 814, Zone RB-7-E15

ATTENDU le projet visant l'installation d'une enseigne sur socle;

ATTENDU QUE l'annexe IV « Grille des normes diverses pour les enseignes par zone » du *Règlement de zonage no 596* prohibe les enseignes sur socle pour la zone RB-7-E15;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-046 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

ATTENDU QUE monsieur Yvon Gougeon, demandeur de la dérogation mineure, s'est adressé au Conseil en faveur de sa demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une enseigne sur socle au 667, chemin Bondville - Lot 4 264 814, zone RB-7-E15.

ADOPTÉ

2019-07-220 5.4.4 Lot 6 281 587, rue Jean-Lapierre, Zone URA-27-L15

ATTENDU le projet visant la construction de deux (2) bâtiments principaux lors de la première phase d'un projet d'ensemble;

ATTENDU QUE le paragraphe 9 de l'article 78 du *Règlement de zonage 596* stipule qu'un projet d'ensemble doit comprendre trois (3) bâtiments principaux lors de la première phase de réalisation d'un projet d'ensemble;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-047 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction de deux (2) bâtiments principaux lors de la première phase d'un projet d'ensemble au Lot 6 281 587, rue Jean Lapierre, zone URA-27-L15.

ADOPTÉ

5.5 Demande(s) de changement de zonage

N/A

5.6 Demande(s) de lotissement

N/A

5.7 Demande(s) à la CPTAQ

N/A

2019-07-221 5.8 Comité consultatif d'urbanisme – Nominations

ATTENDU le siège vacant au CCU du district 4 - Knowlton-Victoria;

ATTENDU le siège vacant au CCU du district 5 - Knowlton- Lakeside;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme monsieur Jan Franssen à titre de membre du CCU (district 4 - Knowlton-Victoria);

QUE le Conseil nomme monsieur Richard Drouin à titre de membre du CCU (district 5 - Knowlton-Lakeside).

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques.

2019-07-222 7.2 Permission de voirie – Rue « du Sanctuaire » sur la Route 243

ATTENDU le projet de développement résidentiel « Faubourg Lac-Brome »;

ATTENDU la rue « du Sanctuaire » déjà présente au projet; .

ATTENDU QUE le projet de construction de la rue « du Sanctuaire » a reçu une Permission de voirie du Ministère des Transports (9012-80-46075-19001) le 13 juin 2019;

ATTENDU QUE la Ville doit s'engager à respecter les conditions de la Permission de voirie;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre

QUE le Conseil engage la Ville à assumer l'entretien et la gestion de la nouvelle rue « du Sanctuaire » à la suite des travaux;

QUE le Conseil engage la Ville à respecter l'exigence des pans coupés qui implique qu'aucun nouvel accès ne peut être aménagé à moins de trente (30) mètres de part et d'autre de la nouvelle rue;

QUE le Conseil engage la Ville à procéder au cadastrage final de la rue du Sanctuaire selon le dessin normalisé I 11 014 (milieu rural) ou I-11-015 (milieu urbain) et à faire parvenir une copie du plan de cadastre au ministère des Transports;

QUE le Conseil engage la Ville à prendre les mesures qui s'imposent pour maintenir les triangles de visibilité à l'intersection;

QUE le Conseil confirme que l'entrepreneur autorisé à exécuter les travaux est Excavation G.A.L. Inc., 765, chemin Lakeside, Lac-Brome, Québec, J0E 1R0;

QUE la date prévue du début des travaux est le 20 juin 2019 et la date à laquelle les travaux sont prévus être terminés est au plus tard 31 août 2019;

QUE toutes les conditions imposées pour l'approbation finale sont remplies.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes de contribution financière

2019-07-223 8.2.1 La Maison au Diapason

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 200,00 \$** à titre de contribution financière à l'organisme **La Maison au Diapason**.

ADOPTÉ

2019-07-224 8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ne s'oppose pas, selon le cas, à la tenue de des activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant:

- *Knowlton's Woodstock*

Le samedi 13 juillet 2019, de 13h à 19h, au Parc Col brook. (le jour suivant, en cas de pluie)

- *Les 100 à B7*

Le dimanche 29 septembre 2019 sur certaines routes et sentiers de Lac-Brome.

- *Marche contre le cancer des femmes 2019*

Le dimanche 6 octobre 2019, de 8h à 15h, au Parc des Lions.

- *Guignolée 2019*

Le samedi 14 décembre 2019, de 9h à 16h, à l'intersection des chemins Lakeside et Knowlton.

ADOPTÉ

2019-07-225 8.4 Lettre d'appui – Maison de la culture de Waterloo

ATTENDU QUE la Maison de la culture de Waterloo est un organisme culturel important dans la région;

ATTENDU QUE le bâtiment qui abrite la Maison de la culture de Waterloo est menacé d'effondrement et que la Ville de Waterloo, propriétaire du bâtiment, fait une demande de subvention au programme fédéral « Fond du Canada pour les espaces culturels » afin de rénover, agrandir, et mettre au niveau des normes le bâtiment, et ce, dans le cadre du projet « Pérenniser la Maison de la Culture de Waterloo »;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la rédaction d'une lettre d'appui pour la Ville de Waterloo et la Maison de la culture de Waterloo pour leur demande dans le cadre du projet « Pérenniser la Maison de la Culture de Waterloo ».

2018-07-226 8.5 Programme d'assistance financière aux entreprises en matière d'activités physiques

ATTENDU QUE le soutien financier offert dans le cadre du Programme d'assistance financière aux entreprises en matière d'activités physiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se module en trois volets et que le projet peut toucher un ou plusieurs volets jusqu'à concurrence d'une aide financière maximale de 40 000 \$;

ATTENDU QUE le versement de l'aide financière est conditionnel à une mise de fonds obligatoire de 20% du demandeur;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme l'engagement de Ville de Lac Brome de payer sa part des coûts admissibles du projet et d'autoriser Caroline Cusson, directrice des Finances et de la Trésorerie, à représenter Ville de Lac Brome auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

2019-07-227 10.1 Changement de date de la séance ordinaire du Conseil – août 2019

ATTENDU QUE le 3 décembre 2018, le Conseil a approuvé la résolution 2018-12-442 fixant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2019, notamment une séance le 12 août 2019;

ATTENDU QUE les séances ordinaires du Conseil sont fixées habituellement aux premiers lundis de chaque mois;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la date de la séance ordinaire du Conseil fixée originalement au 12 août 2019 soit changé au 5 août 2019, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne se prévaut de la deuxième période de questions.

2019-07-228 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h56.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, LL. B. J.D.
Greffier

